



# ATTESTATION DE NON CHANGEMENT DE SITUATION POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

de (nom de la Collectivité ou EPCI) : \_\_\_\_\_

se situant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

certifie que les pièces justificatives mentionnées ci-dessous (cases à cocher), déjà fournies à la caisse d'Allocations familiales de la Nièvre via ELAN, n'ont subi aucun changement et demeurent totalement valides.

- Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétences
- Numéro SIREN/SIRET
- Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétences)
- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).
- Autres (préciser) : \_\_\_\_\_

En cas de modification de l'un des points ci-dessus, merci déposer les justificatifs concernés sur **ELAN**.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Cachet et signature\*

\*si le signataire n'est pas le représentant légal de la collectivité territoriale ou de l'EPCI, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.